

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à 18h30
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 28/11/2024
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, M. Ortiz, R. Chabert,
F. Gagnaire, L. Raes

N° 27-2024

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX
FONCTIONNAIRES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU CODE
GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la liste d'aptitude par voie de promotion interne dérogatoire au grade de rédacteur pour 2024

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, au grade de rédacteur
Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 20 heures de travail hebdomadaire, soit 20/35^{ème}

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 : À compter du 1^{er} décembre 2024, il est décidé de créer un emploi de rédacteur dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire

